

 <p>NELLING</p>	<p>République Française Département de la Moselle ----- COMMUNE de NELLING</p> <p>PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL</p> <p><u>Séance du 5 avril 2024</u></p>
<p>L'an deux mil vingt-quatre, le cinq avril le conseil municipal de cette commune, s'est réuni sous la présidence de Monsieur THIEL Christophe, Maire :</p> <p><u>Présent</u> : THIEL Christophe, BETTING Joseph, ABOUT Stéphane, HOUPERT Louis, POTIE Mathieu, HEIL Evelyne, KLAM Christelle, CLEMENT Stéphane et FEIL Emmanuella</p> <p><u>Absent excusé</u> : FLORENTIN Guillaume (procuration à BETTING Joseph), CLEMENT Patrick (procuration à CLEMENT Stéphane)</p> <p><i>Séance close à 21h</i></p>	<p><u>Date de la convocation</u> : 28.03.2024</p> <p><u>Nombre de conseillers en exercice</u> : 11</p> <p><u>Nombre de conseillers présents</u> : 9</p>

DCM 48/2024 REMEMBREMENT DE GRENING (LIMITES TERRITORIALES)

Vu la délibération de la Commission Permanente du Conseil Départemental en date du 3 avril 2023 ordonnant l'Aménagement Foncier Agricole, Forestier et Environnemental de la commune de GRENING ;

Vu le projet présenté par la Commission Communale d'Aménagement Foncier (CCAF) de la commune de GRENING ;

Vu les articles L. 123-5 et R. 123-18 du Code Rural et de la Pêche Maritime ;

M. le Maire donne lecture d'une lettre du Président de la CCAF de GRENING, par laquelle la CCAF propose de modifier la circonscription territoriale de la commune afin d'optimiser son projet d'aménagement foncier.

Il présente le plan relatif à la modification des circonscriptions territoriales de :

- GRENING
- NELLING

M. le Maire précise que la surface des bans communaux de GRENING, et NELLING ne s'en trouvera pas modifiée. Il invite donc le Conseil Municipal à donner une suite favorable à la demande de modification de la circonscription territoriale de la commune formulée par la Commission Communale d'Aménagement Foncier.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité (11 voix pour)

- Refuse la rectification des limites communales,
- Refuse la régularisation des échanges intercommunaux,

Les limites communales sont maintenues à ce qu'elles étaient avant remembrement.

Pour extrait conforme au registre des délibérations.
NELLING, le 5 avril 2024

Le Maire
Thierry Christophe



Délibération exécutoire
De plein droit
Après réception en Sous-préfecture
Et publication
En date du 5 avril 2024

